## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20200720-20200720-14DCC -DE

Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020

## Departement de l'Ain « Arrondissement de Bourg-en-Bresse

N° d'ordre: 20200720-14DCC



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juillet 2020

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	10,700	Fycusá(s)	Aheant(c)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	Х				G. DUPUIT	Х		
	M. GADIOLET (suppléant)				Mézériat	N. ROBIN	Х		
Biziat	G. AGATY	Х				L. VOLATIER	Х		
	C. LEMONON (suppléante)					JJ. VIGHETTI	Х		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Perrex	JM. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE		Х	
Chaveyriat	G. RAPY	Х				L. MICHEL	Х		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	Х		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	Х			Saint Andre d Humat	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					JL. CAMILLERI	Х		
Crottet	JP. LHÔTELAIS	Х			Saint Cyr-sur-Menthon	H. ANGLESIO	Х		
	C. TURCHET	Х				B. PELLETIER	Х		
	M. DANNACHER	Х			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	Х		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	Х			Saint Genis-sur-Menthon	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	Х		
Grièges	A. GREMY	Х				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	X			Called Julian and Manda	S. REVOL	Х		
	A. SANDRIN		Ι.,		Saint Julien-sur-Veyle	L. MAUGE (suppléant)			
			X			A. GIVORD	Х		
Laiz	S. SCHAUVING	.,				JF. CARJOT	Х		
		X			Vonnas	E. DESMARIS	Х		
	S. MARECHAL GOYON					F. DUBOIS		Х	
		X				JL. GIVORD	Х		

Envoi de la convocation :13/07/2020 Affichage de la convocation :15/07/2020 Nombre de conseillers élus : 32 Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15 Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET: AFFAIRES GENERALES - Désignation de délégués au sein de Centre Ain Initiative

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la VEYLE du 30 novembre 2017 portant adhésion de la Communauté de communes à l'association Centre Ain Initiatives ;

Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20200720-20200720-14DCC

Considérant que Centre Ain Initiatives est une association loi 1901 créée en 1984 et sous l'impulsion de 24/07/2020 collectivités locales et qu'elle a pour but de soutenir l'économie de proximité afin de de l'entre de l'

Considérant que les statuts de Centre Ain Initiatives prévoient que la Communauté de communes est représentée en son sein par un délégué titulaire et un délégué suppléant, qu'il lui appartient de désigner ;

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la Communauté de communes au sein de Centre Ain Initiative ;

Considérant qu'il est proposé les candidatures suivantes :

Titulaire						
Alain GIVORD						
Suppléant						
Jean-Luc CAMILLERI						

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ELIT** Alain GIVORD en tant que délégué titulaire et Jean-Luc CAMILLERI en tant que délégué suppléant au sein de l'association Centre Ain Initiative ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous les documents nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extr

10 rue de la Poste BP 7 01290 PONT DE VEYLE

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le :

2 4 JUIL 2020

Transmis en Préfecture le :

2 4 JUIL. 2020

<u>Voies et délais de recours</u>: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.